



Comment porter plainte contre une polyclinique

Par **marjo973**, le **17/06/2010** à **00:13**

Bonjour,

Ma grand mere de 83 ans hospitalisée depuis presque 1 mois à été reconduite ce jour chez elle sans avertir la famille. on l'a déposée devant chez elle sans les clés de sa maison en chemise de nuit - sans culotte et pieds nues dans des chaussures talonnées alors qu'elle n'arrive m[^]me pas à se déplacer....c'est une voisine qui l'a recueillie le temps que mes parents rentrent de leurs travail et de les prévenir...cette situation est intolérable !! et je ne compte pas en rester là.

L'assistante sociale de l'hopital est scandalisée, par contre la chef de service qui a signé le bon de l'ambulance, ne pense pas que sa responsabilité est engagée car selon elle ce n'est pas elle qui l'a laissé dans la rue !!

J'ai déjà envoyer un mail au directeur de l'hopital en lui indiquant que je porterai plainte.

Je souhaiterai connaitre votre avis sur la question

Si il faut prendre un avocat, si il faut porter plainte à la gendarmerie où seulement accepter les excuses du directeur.

Merci de votre réponse